Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-212900591-20260407-D2026_035-DE

Département du Finistère
Commune de Garlan

Délibération n° D2026-035

Séance du 7 avril 2026

Date de convocation : 01/04/2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Le sept avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué par **Monsieur Joseph IRRIEN**, s'est réuni de manière ordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joseph IRRIEN.

Présents : IRRIEN Joseph, LE GALL Lionel, CHOQUER Laëtitia, SALIOU Jean-Paul, CORONER Pierre, CABIOCH Yvon, LE MENN Catherine, DISEZ Estelle, COUPE Philippe, DISEZ Alexandre, PUIL Carine, LE SQUIN Sandy, FEAT Alicia.

Absents ayant donné pouvoir : LASCAULT Sophie à LE GALL Lionnel, FLOC'H Bruno à IRRIEN Joseph

Mme FEAT Alicia a été élue secrétaire de séance

Demande de subvention Pacte Finistère 2030 volet 1 « Programme voirie et cheminement piétonnier route de Morlaix »

Dans le cadre du volet 1 du Pacte Finistère 2030, le Conseil Départemental peut accorder aux communes une aide financière pour les projets d'investissement liés aux aménagements liés au cadre de vie ou aux transitions, aux petits équipements sportifs, aux travaux sur la voirie communale, le patrimoine, à l'aide au dernier commerce.

Considérant le programme d'investissements 2026, il est proposé d'orienter cette aide sur le projet :

- Programme voirie 2026 et création d'un cheminement piétonnier pour un budget prévisionnel de 124 874,90€ HT

Dépenses		**Recettes**		
HT				
Description des postes de dépenses	**Montant (€)**	**Financeur**	**Montant (€)**	**%**
Programme voirie 2026	94884,15€	Département 29 (voirie et piétonnier)	32121,16€	25
Cheminement piétonnier	33600,50€	Amendes de police - cheminement piétons	3360,05€	2.61
		Morlaix communauté programme voirie 2025 reporté sur 2026	10210,00€	7.95
		Modes actifs Morlaix communauté (pour le cheminement piétonnier)	15120,23€	11.77
		Autofinancement	67673.21	52.67
TOTAL	**128484,65€**	**TOTAL**	**128484,65€**	**100**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-212900591-20260407-D2026_035-DE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** le plan de financement proposé
- **DONNE DÉLÉGATION** à Monsieur le Maire pour solliciter la subvention Pacte Finistère 2030 volet 1 « aides aux projets communaux réalisés en 2026 ».
- **PRÉCISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait à Garlan, le 07/04/2026

Alicia FEAT
Secrétaire de séance

Joseph IRRIEN
Maire

MAIRIE de GARLAN
29810 GARLAN

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (3 Contour de la Motte 35044 RENNES ; Téléphone : 02 23 21 28 28) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.